



Centre
de services scolaire
des Patriotes

Québec



Direction générale

RAPPORT ANNUEL

Conseil d'établissement

ÉCOLE GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER

Adopté le 11 septembre 2024

AGA-#1-2024-2025

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers élèves, parents et membres du corps professoral,

Une nouvelle année scolaire débute et je vous la souhaite belle, inspirante et couronnée de succès à tous les niveaux.

Cette école se donne depuis l'an dernier les moyens de ses ambitions et prouve qu'ENSEMBLE tout est possible.

Vous avez tous et toutes un rôle à jouer dans le bon développement des élèves et dans l'épanouissement de ceux-ci ainsi que dans celui des différents intervenants de l'école Georges-Étienne-Cartier.

Je souhaite que la bonne collaboration demeure afin de faciliter le quotidien de vos enfants ainsi que celui de leurs enseignantes ou autres intervenantes.

J'ai eu la chance de voir cette école se transformer dans les deux dernières années et ce dans le meilleur intérêt des élèves. C'est donc avec le cœur léger que je quitte mon poste de Présidente du conseil d'établissement car je sais que cette école est entre de bonnes mains. Ce fut un plaisir et un honneur d'avoir été votre Présidente.

Bon succès à tous et croyez en vous et en vos possibilités!

Stéphanye Cousineau
Présidente

Signature de la présidence

UN BREF PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école Georges-Étienne-Cartier est située dans la municipalité de Saint-Antoine sur le Richelieu. Elle bénéficie du soutien de la Stratégie d'intervention Agir autrement : une stratégie pour contrer les écarts de réussite scolaire entre les milieux défavorisés et les milieux plus favorisés.

Elle accueille, en 2023-2024, 128 élèves dont 25 élèves du préscolaire (une maternelle 4 ans et une maternelle 5 ans). Les 103 autres élèves sont répartis de la 1^{re} à la 6^e année du primaire (6 classes régulières).

Les groupes y sont plus petits et il n'y a qu'une seule classe par niveau.

Le personnel est composé d'enseignantes (préscolaire, primaire et spécialistes), d'une orthopédagogue, de professionnels (psychoéducatrice), de personnel de soutien (secrétaire, technicienne en éducation spécialisée, préposée aux élèves handicapés, concierge), d'une technicienne et d'éducatrices pour le service de garde et de la direction adjointe et la direction.

Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement.....	5
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement	5
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement.....	5
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	5
2.2	Activités réalisées et décisions prises	6
2.3	Résultats obtenus	6
3.	Annexes.....	9
3.1	Évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école	9

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Date de début du mandat	Durée du mandat
Stéphanie Cousineau	Parent et Présidente	2022	2 ans
Valérie Desmarais	Parent et vice-présidente	2022	2 ans
Mélanie Malo	Parent	2022	2 ans
Geneviève Houle	Parent	2022	2 ans
Catherine Trempe	Parent	2023	2 ans
Paméla Moisan	Parent substitut	2023	2 ans
Marie-Lyne Roy	Parent substitut	2023	2 ans
Marie-Ève Méry	Parent substitut	2023	2 ans
Isabelle Frappier	Membre personnel école	2023	1 an
Maude Perreault	Membre personnel école	2023	1 an
Marie-Hélène Charlebois	Membre personnel école	2023	1 an
Mélissa St-Onge	2023-2024 Représentante service de garde	2023	1 an
Shanda Leclerc	Représentante de la communauté	2023	1 an

2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
13-09-2023	AGA
11-10-2023	Séance ordinaire
30-11-2023	Séance ordinaire
28-02-2024	Séance ordinaire
01-05-2024	Séance ordinaire
05-06-2024	Séance ordinaire

Date (jour-mois-année)	Type de séance Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.

2.2 Activités réalisées et décisions prises

2.3 Résultats obtenus

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois-année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Pouvoirs généraux				
Adoption du projet éducatif	03-24	Adopté	Projet 2023-2027	
Évaluation du projet éducatif	11-23	Adopté	Bilan Projet 2019-2023	
Adoption du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i> (si applicable)	03-24	Adopté		
Évaluation du <i>Plan de lutte contre l'intimidation et la violence</i>	05-24	Adopté		
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	04-24	Adopté		
Approbation des contributions financières exigées	10-23	Adopté		
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	06-24	Adopté		
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	06-24	Adopté		
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	05-24	Adopté		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire (si applicable)				
Formation de comités (ex : sous-comité sur un sujet en particulier) (si applicable)				
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement (si applicable)				
Consultation sur les critères de sélection de la direction d'établissement	02-24	Adopté		

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois- année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité				
Transmission de documents à l'intention des parents (si applicable)				
Pouvoirs liés aux services éducatifs				
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (si applicable)				
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique	Mai 2024	Consultation effectuée		
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (si applicable)	Oct. 2023	Consultation effectuée		
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études (si applicable)				
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex : éducation à la sexualité) (si applicable)				
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	03-24	Adopté		Préscolaire 1 heure allouée pour art dramatique et Éducation physique.
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	10-23	Adopté		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)				
Consultation des parents (si applicable)				
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves (si applicable)	06-24	Consultation effectué		
Pouvoirs liés aux services extrascolaires				
Organisation de services extrascolaires (ex : activités parascolaires)				

SUJETS TRAITÉS	DATES (mois- année)	ACTIONS RÉALISÉES (Ex : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	COMMENTAIRES (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	RÉSULTATS OBTENUS (au terme des activités réalisées et des décisions prises par le CÉ)
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme (si applicable)				
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles				
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (si applicable)				
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) (si applicable)				
Adoption du budget annuel de l'établissement	05-24			
Autres activités réalisées (ex : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)				
Approuver Photographe scolaire	03-24	Approuvé		
Activité Cross-Country 6 ^e	10-23	Adopté		
Activité Soirée discothèque	03-24	Adopté		
Projet réfection cafétéria	03-24	informations		12 000 \$ subvention pour la cafétéria.
Approuver Campagne financement	10-23	Adopté		Collecte de cannettes
Retrait micro-onde au sdg	Juin- 24	Approuver		

3. Annexes

3.1 Évaluation du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE
Georges-Étienne-Cartier	20/03/2024

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « *Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école* ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour dresser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- Avec l'aide de votre comité, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (LIP, art. 83.1), remplissez la grille ci-dessous afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- Dans les cases à développement :
 - Dégagez des constats pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- Priorités et pistes d'actions
 - Formulez des priorités et des pistes d'actions pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque () sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Date de l'évaluation	23/05/2024
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (LIP, art.83.1)	

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

LÉGENDE		
1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte				
*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (LIP, art. 96.12)	☒	☐	☐	
*Mise en place d'une équipe de travail (LIP, art. 96.12) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) <i>Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats</i>	☒	☐	☐	2 rencontres. S'assurer d'en faire une au début de l'année, une au retour des fêtes et la dernière à la fin avril.
*Soutien du Centre de services scolaire (LIP, art. 210.1)	☐	☐	☒	
L'équipe-école est mobilisée	☐	☒	☐	Identifier les actions à poser. Identifier les critères à mettre en entrant dans le soi.
Une vision commune est partagée avec tous	☐	☒	☐	Identifier les actions à poser. Identifier les critères à mettre en entrant dans le soi.
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	☐	☒	☐	
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	☐	☐	☒	
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	☐	☐	☒	Transmettre l'information auprès des parents (synthèse)
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
-Diffusion auprès des enseignants dès le début de l'année. (AGE) -Chaque enseignant devrait avoir une copie papier à sa portée. -Planifier les rencontres pour l'année dès septembre. -Document synthèse pour les parents et les enseignants.				

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

Les éléments qui ont permis l'analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.	☐	☒	☐		Voir CVI le 1er juin.
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	☒	☐	☐		
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	☐	☒	☐		
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?					oui, mais nous constatons une améliorations
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?					Changement au niveau de l'encadrement.
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					-
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					

Nous constatons une diminution des interactions sociales négatives entre élèves et envers les enseignants. Par contre, nous entendons encore les élèves utiliser un mauvais langage et par le fait même nous nous questionnons sur la cohérence des interventions face à cette situation.

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

L'application des mesures de prévention	Cocher			Constats			
	1	2	3				
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	☐	☒	☐	En sous-comité. À présenter en début d'année.			
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	☐	☐	☒	Nous enseignons les comportements attendus, mais il n'y a pas de formation officielle.			
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à : • Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace)	☐	☒	☐	Faire une présentation afin de comprendre et d'avoir la même compréhension et le même langage. Peut-être une conférence			
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	☐	☐	☒	Tourner de la TES ou de la direction afin d'avoir la même compréhension et le même langage.			
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	☐	☒	☐	à maintenir à bonifier sur la cour			
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	☐	☒	☐				
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	☒	☐	☐	nous allons enlever les casiers, donc nous aurons une zone de moins pour l'an prochain à surveiller. La cour reste vaste.			
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				Oui. (Enlever TES sur la cour dans les moyens.)			
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				La diminution de la cour a été appliquée en début d'année. Nous constatons qu'il y a un relâchement au avec le retour du printemps.			
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				-			
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir							
Si nous regardons les comportements colligés dans le soi, nous constatons que nous avons cette année: 8% des comportements à risque 20% des comportements à modifier Notre cible est de 17%, nous sommes sur la bonne voie. S'assurer que Ribambelle est fait en maternelle 4 ans et 5 ans et que les réinvestissements soient enseignés.							

Assurer un suivi avec la psychoéducatrice sur les élèves à risque au préscolaire.

Avec la venue de MOOZOO l'an prochain, nous enlevons Ribambelle au 1er cycle.

Avec le programme "À l'école on bouge" , prioriser en début d'année l'implantation de récréation animer sur la cour d'école.

Explication des zones de surveillance en début d'année afin de s'assurer qu'ils sont compris et d'expliquer les endroits stratégiques pour avoir une vue d'ensemble. PAGE 4 SUR 9

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents					
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	☐	☐	☒		Document synthèse à réaliser.
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.) Les parents sont-ils bien informés ?	☐	☒	☐		Les parents ne lisent pas les infos parents et les courriels. Mise en place du groupe FB, cela facilite la diffusion d'information. Expliquer en début d'année le groupe FB.
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	☐	☒	☐		Ajouter une consultation auprès des parents.
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	☒	☒	☐		Nous le faisons. Nous devons continuer et mettre le parent dans la boucle pour le sensibiliser aussi.
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					
Faire un résumé pour les parents du plan de lutte (capsule vidéo pour expliquer le plan de lutte)					

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher	Constats
	1	2	3		
Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues					
Pour les élèves	☐	☒	☐		es élèves parlent souvent lorsqu'ils vivent une situation. Il faut quand même rester attentif, car certain peuvent s'isoler.
Pour les membres du personnel	☐	☐	☐		Diffuser le document, car nous avons tendance à en parler dans un cadre de porte et non de remplir
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	☐	☒	☐		Mettre à la disposition un document pour faire le signalement (site de l'école ?)
Les modalités sont-elles connues ?	☐	☒	☐		à diffuser (adresse courriel agisson...)
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					
Pour les élèves: Mettre en place une boîte aux lettres (près du secrétariat) pour dénoncer. Diffuser la fiche de dénonciation ou de situation à risque. Chaque enseignant doit avoir dans sa pochette rouge la fiche de signalement ainsi que résumé du plan de lutte.					

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement	Cocher			Constats
	1	2	3	
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	☐	☒	☐	Diffusion de l'affiche (5 étapes)
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	☐	☒	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Présenter l'affiche lors de la présentation en début d'année (résumé)				

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	☐	☒	☐	
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	☐	☒	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
Nous sommes une petite école, comme nous sommes peu d'intervenant, les informations sont diffuser presque à tous, afin d'assurer la sécurité des élèves victimes d'intimidation et aussi pour apporter un soutien aux élèves intimidateurs. L'information est surtout diffuser par courriel, donc elle est diffuser de façon confidentiel, mais il faut faire attention au discussion dans les corridors et dans le salon du personnel. Nous avons des parents bénévoles et il est important de garder les informations confidentiels.				

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

		LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
		1	2	3				
Les mesures de soutien ou d'encadrement								
	Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	☐	☒	☐				
	Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	☐	☒	☐				
	Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	☐	☒	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel								
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir								
Manque de concret dans les actions proposées. Pour aider les interventions, il pourrait être envisager de mettre en place une liste d'activités et d'actions qui peuvent être mis en place.								

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

		LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Cocher			Constats
		1	2	3				
Les sanctions disciplinaires								
	Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	☐	☒	☐				Étape 1: Est-ce suffisant. C'est surtout un manquement mineur.
	Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	☐	☒	☐				
	Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	☐	☒	☐				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel					Manque de soutien de la direction.			
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir								
Prioriser la communication au sein de l'équipe.								

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LIP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	LÉGENDE 1 : à maintenir 2 : À bonifier 3 : À retirer/à mettre en place			Constats
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	☐	☒	☐	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	☐	☒	☐	
Maintien de la collaboration des parents	☐	☒	☐	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	☐	☒	☐	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
En général, s'assurer d'un suivi constant. La priorité pour la prochaine année est d'assurer un canal de communication et de mettre en place un filet de sécurité pour l'équipe-école (soutien)				

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;
2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Les violences à caractère sexuel	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	☒	☐	☐	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	☒	☐	☐	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	☐	☐	☒	
*Des mesures de sécurité sont en place	☒	☐	☐	Pour l'instant, c'est suffisant. Si nous notons des changements, nous réévaluerons.
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				
La formation est à mettre en place pour la prochaine année.				
Bilan				
Quels sont vos principaux constats pour cette année :		Plusieurs éléments ont été mis en place cette année. Nous devons bonifier et consolider les éléments mis en place.		
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :		Vulgarisation du plan de lutte pour tous (enseignant-parent)		

Signature de la présidence du CÉ :



Date :

05/06/2024

Signature de la direction de l'établissement :



Date :

05-06-2024